



Litiges avec un entrepreneur

Par **mumu29**, le **06/10/2009** à **10:03**

Bonjour,

Nous faisons rénover actuellement une bâtisse. Nous avons fait appel à un entrepreneur qui s'occupe des travaux et de tous les corps de métiers.

Cet entrepreneur a commencé les travaux sur notre accord sans nous faire signe de quoi que ce soit. De ce fait, il ne respecte rien, ni sa parole ni le devis que nous avons fait. Les travaux devaient être terminés pour la mi-juillet et ne sont toujours pas terminés. Ils viennent de nous poser des fenêtres et une porte de service qui ne correspondent déjà pas à notre devis mais qui plus est, sont très mal posés.

Je voudrais savoir quel recours nous pouvons avoir, vis-à-vis du fait que nous n'avons rien signé et que nous n'avons que sa parole?

Si nous pouvons faire arrêter les travaux comme ça. Nous lui avons demandé de venir constater ce problème et qu'il n'est toujours pas venu.

merci d'avance